

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS



Service Technique des Remontées  
Mécaniques et des Transports Guidés

Division Transports à câbles

Nos réf. : 2018/029/DTC/DM  
Affaire suivie par : Damien Mounier  
Tél. : 04 76 63 78 79  
Courriel : damien.mounier@developpement-durable.gouv.fr

Saint Martin d'Hères, le 31 janvier 2018

Le directeur du STRMTG

à

Monsieur le directeur du BEA-TT  
BEA-TT  
Grande Arche – Paroi Sud  
92055 La Défense cedex

**Objet** : Prévisions concernant les suites données au rapport d'enquête technique du BEA-TT sur le déraillement du Télémétro survenu le 12 janvier 2017 à La Plagne

Vous avez diffusé au STRMTG votre rapport d'enquête cité en objet, en lui demandant de vous informer des suites que le service prévoit de donner aux recommandations qui lui sont faites dans ce rapport.

Le présent courrier, basé sur le résultat de discussions menées avec la profession, répond donc à cette demande concernant la recommandation R2 adressée au STRMTG.

- Recommandation R2
  - Rappel de la recommandation

*Conduire une analyse de risque de l'ensemble des téléphériques concernés par la lettre-circulaire du STRMTG n°86-229, évaluant pour chacun d'eux le facteur de risque et l'efficacité des parades et des mesures adoptées par les exploitants, pour se prémunir des conséquences du givrage des appuis. Déclencher les actions de traitement des situations critiques.*

- Prise en compte par le STRMTG

Afin de répondre à cette recommandation, le STRMTG prévoit de lancer au cours de cet hiver 2018 une enquête auprès des exploitants concernés de manière à connaître le plus précisément, pour chaque appareil, d'une part les spécificités en termes de conception des appuis et d'autre part le retour d'expérience et les consignes d'exploitations associés. Ces deux thématiques seront à analyser en parallèle afin d'évaluer si elles couvrent l'ensemble des situations à risque liées au givrage des appuis, ainsi que les potentielles conséquences associées.

De plus, pour ce qui concerne les éléments de réponse relatifs à la conception, le croisement des dispositions constructives et du retour d'expérience pourra éventuellement permettre de distinguer des configurations adaptées au risque de givrage des appuis, ou a contrario des configurations moins robustes vis-à-vis de cet aspect. Cependant, l'avis de la profession reste assez partagé sur ce point étant donné la grande diversité des installations de type bicâble en France. En tout état de cause, l'ensemble des éléments qui seront recueillis lors de cette enquête permettra d'avoir une vision plus claire à ce sujet.

Concernant les consignes d'exploitation mises en œuvre pour chaque installation, l'analyse des réponses à l'enquête permettra d'identifier si des bonnes pratiques se dégagent, et si celles-ci ont une portée globale (applicables à l'ensemble du parc) ou bien si elles sont adaptées à certains types de téléphériques bicâbles ayant des configurations similaires. Si tel est le cas, la transposition de ces pratiques pourra être envisagée à d'autres installations si le contexte est adapté.

Cette enquête, qui aura aussi le mérite d'apporter une meilleure connaissance du parc de téléphériques bicâbles en France, devrait pouvoir fournir au STRMTG l'ensemble des éléments permettant de conduire cette analyse d'ici la fin de l'année 2018 et de déceler des éventuelles situations critiques, qui seront ensuite traitées au cas par cas. Au-delà du périmètre indiqué dans la lettre-circulaire STRMTG n°86-229 (bicâbles va et vient), elle sera étendue à l'ensemble des téléphériques bicâbles possédant au moins un pylône de ligne, incluant notamment les appareils de type 3S.

Le directeur du STRMTG



Daniel PFEIFFER

**Copie à :**

Bureaux du STRMTG

Domaines Skiabiles de France (DSF)

International Association of Ropeways Manufacturers – Section France (IARM)